

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 16 décembre 2013

L'an DEUX MIL TREIZE
et le SEIZE DECEMBRE
à 20 heures 30

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Ayant pris part au vote : 16 (14 + 2 pouvoirs)

Date de la convocation

11 décembre 2013

Date d'affichage

20 décembre 2013

Le Conseil Municipal de Gennes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves FULNEAU, Maire.

Présents : Mmes et MM. Jean-Yves FULNEAU, Claude MAINGUY, Claude RIGAUT, Francine FERRERO, Olivier FORTIN, Louis-René BLATEAU, Yves BAUNEAU, Nicole BLOUIN, Nicole MOISY, Michel VIOT, Catherine BRAUER, Gilbert BOISBOUVIER, Marie-Madeleine DA SILVA, Antoine DEGUEN

Absents excusés : MM. Jacques DOIDIC, Stéphane ROUCHER, Yannick GASNIER, Joss MATHIOT, Christine HOUDAYER

Pouvoirs : M. Yannick GASNIER à M. Claude MAINGUY et Mme Christine HOUDAYER à Mme Francine FERRERO

Secrétaires de séance : Mmes Nicole BLOUIN et Nicole MOISY

OBJET : Assurances communales 2013/2017 (n°12/2013-1)

Monsieur le Maire rappelle qu'en prévision de l'échéance des contrats d'assurance au 31/12/2013, il a été décidé, par délibération du 25/03/13, de faire appel à la société DELTA CONSULTANT pour renégocier les contrats suivants pour la période 2014/2017 :

- Lot n°1 : dommages aux biens,
- Lot n°2 : responsabilité civile,
- Lot n°3 : protection juridique, protection fonctionnelle des agents et des élus,
- Lot n°4 : véhicules à moteur, auto-collaborateurs en mission.

Il précise que la consultation s'est déroulée du 07/08/13 au 20/09/13.

Trois sociétés d'assurance ont transmis une offre : Groupama et SMACL pour les 4 lots, CFDP/FAPE pour le lot n°3.

Il présente ensuite le rapport d'analyse des offres établi par Delta Consultant et les offres tarifaires de prestataires.

Cotisation annuelle en € TTC	SMACL	GROUPAMA	CFDP/FAPE
Lot n°1 - Dommages aux biens			
option n°1 sans franchise	11 016.66 €	10 369.43 €	
option n°2 avec franchise de 300 €	9 322.72 €	8 897.32 €	
Lot n°2 - Responsabilité civile			
option n°1 sans franchise	1 547.90 €	1 031.93 €	
option n°2 avec franchise de 500 €	1 341.50 €	981.00 €	
Lot n°3 - Protection juridique et fonctionnelle	973.70 €	1 349.62 €	710.00 €
Lot n°4 - Véhicules à moteur			
option n°1 franchise néant - 250 €	5 530.37 €	5 170.22 €	
option n°2 franchise 250 € - 500 €	5 033.13 €	4 576.73 €	

Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de retenir la proposition de Delta Consultant, ce qui permettrait à la commune de générer annuellement une économie de 1 900 € sur ses contrats d'assurance.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ décide de retenir les sociétés d'assurance suivantes pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2017 :
 - pour le lot n°1 : Groupama pour une cotisation annuelle de 8 897,32 €
 - pour le lot n°2 : Groupama pour une cotisation annuelle de 1 031,93 €
 - pour le lot n°3 : CFDP/FAPE pour une cotisation annuelle de 710,00 €
 - pour le lot n°4 : Groupama pour une cotisation annuelle de 4 576,73 €
- ⇒ autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur Claude Mainguy 1^{er} adjoint, à signer les contrats correspondants, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

OBJET : Tarifs 2014 – droits de place (n°12/2013-2)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs des droits de place, applicables depuis le 1^{er} janvier 2013.

Il propose d'augmenter les tarifs ainsi qu'il suit à compter du 01/01/2014 :

➤ **Pour les droits de place sur le marché hebdomadaire :**

Emplacement	Tarifs « abonnement » semestriel		Tarifs journée sans abonnement
	présence hebdomadaire	présence tous les 15 jours	
Moins de 4 mètres	43,55 €	21,85 €	2,30 €
Entre 4 et 10 mètres	95,85 €	48,00 €	4,60 €
Plus de 10 mètres			24,70 €

➤ **Pour les droits de place sur la voie publique en dehors du marché hebdomadaire :**

- 2,40 € pour une journée
- 10,25 € pour une semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs des droits de place tels que présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2013,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

OBJET : Tarifs 2014 – tickets sports (n°12/2013-3)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le tarif du ticket sport a été porté de 1,50 € à 1,60 € au 1^{er} janvier 2013.

Il propose de maintenir ce tarif à 1,60 € à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de maintenir le tarif du ticket sport à 1,60 € par jour et par enfant, à compter du 1^{er} janvier 2014,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

OBJET : Tarifs 2014 – bibliothèque municipale (n°12/2013-4)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de revoir les tarifs de la bibliothèque municipale pour 2014 :

Cotisation annuelle	Adhérent domicilié à Gennevilliers	Adhérent hors commune
Adulte	8,60 €	10,00 €
Enfant jusqu'à 14 ans inclus	4,15 €	5,70 €
Collectivité	12,50 €	15,00 €
Demandeur d'emploi (couple, célibataire vivant seul, et leur(s) enfant(s))	gratuit	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs de la bibliothèque municipale tels que présenté ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2014,
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.
-

OBJET : Tarifs 2014 – location de salles du château de la Roche (°12/2013-5)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de revoir les tarifs des locations de salle du château de la Roche pour 2014 :

- prêt des salles (en cas de pluie pour les piques-niques et vins d'honneur, etc.) : 70,50 €
- atelier de travaux manuels : 17,20 €
- associations gennoises ayant un intérêt collectif et communal : forfait d'occupation : 31,05 €
- caution sans sonorisation : 500,00 €
- caution avec sonorisation : 1 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs des locations de salle du château de la Roche tels que présenté ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2014,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

OBJET : Location de la salle des loisirs – tarifs pour 2014 (n°12/2013-6)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de revoir les tarifs des locations de la salle des loisirs pour 2013 :

AVEC ENTREES PAYANTES

Bals, repas dansant, soirées récréatives, spectacles, concerts, congrès,...

Pour les particuliers : réduction de 25% pour la location de toute(s) salle(s) sur 2 jours consécutifs et plus

Pour les professionnels : réduction de 10% pour la location de toute(s) salle(s) sur 2 jours consécutifs et 20% pour 3 jours consécutifs

- 1) locataires hors Commune (pour la journée)
 - petite salle n° 2 276,00 €
 - grande salle n° 1 334,00 €
 - les deux salles 581,00 €
- 2) locataires contribuables de GENNES (pour la journée)
 - petite salle n° 2 175,00 €
 - grande salle n° 1 276,00 €
 - les deux salles 433,00 €

AVEC ENTREES GRATUITES

Pour les particuliers : réduction de 25% pour la location de toute(s) salle(s) sur 2 jours consécutifs et plus

Pour les professionnels : réduction de 10% pour la location de toute(s) salle(s) sur 2 jours consécutifs et 20% pour 3 jours consécutifs

- 1) Locataires hors Commune (pour la journée)
 - a) Pour les conférences, soirées récréatives, spectacles, concerts, ventes-expositions commerciales :
 - petite salle n° 2 173,00 €
 - grande salle n° 1 298,00 €
 - les deux salles 469,00 €
 - b) Pour les vins d'honneur (mariages) :
 - petite salle n° 2 124,00 €
 - grande salle n° 1 173,00 €
 - les deux salles 295,00 €
 - c) Pour les banquets, mariages, buffets campagnards :
 - petite salle n° 2 276,00 €
 - les deux salles 581,00 €
- 2) Locataires contribuables de GENNES (pour la journée)
 - a) Pour les conférences, soirées récréatives, spectacles, concerts, ventes-expositions commerciales :
 - petite salle n° 2 91,00 €
 - grande salle n° 1 149,00 €
 - les deux salles 222,00 €
 - b) Pour les vins d'honneur (mariages) :
 - petite salle n° 2 91,00 €
 - grande salle n° 1 133,00 €
 - les deux salles 185,00 €

- c) Pour les banquets, mariages, buffets campagnards :
 - petite salle n° 2 175,00 €
 - les deux salles 433,00 €
- d) Pour les spectacles donnés par les enfants (présentés par les associations) :
 - petite salle n° 2 42,00 €
 - grande salle n° 1 42,00 €
 - les deux salles 84,00 €

FORFAIT D'OCCUPATION (il s'appliquera à chaque réunion suivie d'un repas)

Locataires contribuables de GENNES :

- petite salle n° 2 42,00 €
- les deux salles 64,00 €
- Gratuité complète pour les galettes organisées

Les associations locales d'intérêt communal et collectif ont droit à une manifestation « entrée gratuite » par an, avec application du forfait charges diverses.

AUTRES TARIFS

1) Pour les particuliers (pour la journée)

- salle n° 3 89,00 €
- salle n° 4 54,00 €
- *pour la location de toute salle, une réduction de 25 % est accordée pour une location sur 2 jours consécutifs et plus.*

2) Pour les professionnels (pour la journée)

- salles n°1 et n°2 653,00 €
- *une réduction de 10 % est accordée pour une location sur 2 jours consécutifs et 20 % sur 3 jours consécutifs.*
- galerie expositions - salle n° 3 : 25,00 €/semaine
- réveillon St Sylvestre - salles n°1 et n°2 : 697,00 €

3) Cautions

- caution sans sonorisation : 500,00 €
- caution avec sonorisation : 1 000,00 €

4) Forfait nettoyage

- forfait nettoyage parking : 41,00 €
- forfait appliqué dans le cas où les locaux ne seraient pas restitués propres ou rangés :
 - location/utilisation des salles n°1 ou n°2 : 97,00 €
 - location/utilisation des salles n°1 et n°2 : 195,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs des locations de la salle des loisirs tels que présenté ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2014,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

OBJET : Tarifs 2014 – concessions dans le cimetière (n°12/2013-7)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de revoir les tarifs des concessions des cimetières pour 2014 :

Concession / Durée	15 ans	30 ans	50 ans
Concession simple (2 m ² superficiels)	70,00 €	137,00 €	286,00 €
Concession double (4 m ² superficiels)	137,00 €	275,00 €	572,00 €
Concession triple (6 m ² superficiels)	207,00 €	411,00 €	859,00 €
Columbarium (case)	440,00 €	810,00 €	sans objet
Jardin du Souvenir (plaque)	sans objet	27,00 €	sans objet
Jardin des Urnes	205,00 €	350,00 €	sans objet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs des concessions funéraires des cimetières de Gennes et de Milly tels que présenté ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2014,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

OBJET : Budget commune 2013 – décision modificative n°6 (n°12/2013-8)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les crédits inscrits à certains chapitres du budget communal 2013 sont insuffisants.

En conséquence, il propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Article	Progr.	Investissement - modification de crédits	Dépenses	
2313	110	Immos en cours - construction	20 000.00	
020		Dépenses imprévues		-20 000.00
Total			20 000.00	-20 000.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les modifications du budget principal 2013 telles que présentées ci-dessus.

OBJET : Collège Paul Eluard – convention d'utilisation des équipements sportifs communaux pour l'année scolaire 2013/2014 (n°12/2013-9)

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la commune signe une convention avec le collège Paul Eluard pour l'utilisation des équipements communaux sportifs.

Il présente la nouvelle tarification fixée par le Conseil Général du Maine et Loire et le tableau prévisionnel d'occupation pour l'année 2013/2014, lesquels peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Conditions financières 2013/2014	Prix horaire	Heures/an	Participation
Gymnase	16.92	1184	20 033.28
Extérieurs	9.96	955	9 511.80
Dojo	5.18	483	2 501.94
Total		2 622	32 047.02

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux, le planning prévisionnel ainsi que les conditions tarifaires d'utilisation pour l'année scolaire 2013/2014,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le collège Paul Eluard, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

OBJET : Budget assainissement 2013 – décision modificative n°1 (n°12/2013-11)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les crédits inscrits à certains chapitres du budget assainissement 2013 sont insuffisants.

En conséquence, il propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Article	Investissement modification de crédits	Dépenses	Recettes
21562	Matériel spécifique d'exploitation	5 000.00	
021	Virement de la section d'exploitation		5 000.00
Total		5 000.00	5 000.00
Article	Exploitation modification de crédits	Dépenses	Recettes
023	Virement à l'investissement	5 000.00	
704	Travaux - participations		5 000.00
Total		5 000.00	5 000.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les modifications du budget assainissement 2013 telles que présentées ci-dessus.

OBJET : Déclaration d'intention d'aliéner – refus de préemption (n°12/2013-10)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner des biens immeubles, sujets à l'exercice du Droit de Préemption Urbain par la Commune de GENNES, reçues depuis la dernière séance du 18 novembre 2013 :

- pour un immeuble bâti, situé 5 place de l'étoile, cadastré section AE n°86, 136 et 138 d'une superficie totale de 866 m² ;

- pour un immeuble bâti, situé 10 rue du Moulin, cadastré section AH n°219, 595 et 597 d'une superficie totale de 293 m².

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas préempter sur les biens présentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de Gennes les jour, mois et an que dessus,